

Commune de Waltenheim sur Zorn

Procès verbal du conseil municipal

SEANCE DU 05 JUILLET 2022

Sous la présidence de M. Jeannot KREBS, Maire

Convocation du 27 juin 2022

Nombre de conseillers élus : 15

Présents : 14

Votants : 15

Membres présents : MM. HORNECKER Guy, HEPP Jean-Denis, BRANDSTETTER Albert, adjoints, Mmes COPPA-HERTLING Elise, GREGORUTTI Sylvie, MM DUCHMANN Guillaume, EBER Alain, ROECKEL Olivier, SCHEHRER Matthieu, VALENTIN Vincent, VOGT Marc, JACOB Fabien, WALTER Daniel.

Excusés : MEYER Katia (pouvoir à GREGORUTTI Sylvie).

Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal (Séance du 12 avril 2022)
3. Avenant Communauté de Communes : mise à disposition Comptabilité
4. Mission conformité et contrôle ADS
5. Tarifs de location salle
6. Recensement de la population
7. Sentier familial Waltenheim sur Zorn -Mommenheim
8. Vente Crédit Mutuel
9. Demande de subvention
10. Divers

Le Maire demande de retirer le point 4 : Mission conformité et contrôle ADS de l'ordre du jour

1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne M. SCHEHRER Matthieu comme secrétaire de séance

- Adopté à l'unanimité.

2- MUTUALISATION DE LA COMPTABILITE : REVISION TARIFAIRE

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion au service « comptabilité mutualisée » auprès de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn depuis 2014.

Conformément à la convention, la participation des Collectivités au service rendu était fixée à 5 € par mandat et titre, et ce depuis l'origine.

Depuis plusieurs mois des simulations ont été réalisées pour revaloriser ce tarif afin de tenir compte à la fois des évolutions obligatoires comptables de plus en plus complexes et de l'évolution de la masse salariale de la Communauté de Communes.

Ainsi il a été proposé de réviser le tarif des prestations comptables effectuées par la Communauté de Communes pour le Compte des Communes mutualisées comme suit :

- **0.75% des dépenses réelles de fonctionnement de l'Année N-1**
- **2.50 € par mandat et titre de l'année N-1.**

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable de la Conférence des maires en date du 15 novembre 2021

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 02 décembre 2021

Considérant les évolutions obligatoires réglementaires comptables et l'évolution de la masse salariale de la Communauté de Commune du Pays de la Zorn, Monsieur le Maire propose de valider cette nouvelle tarification.

Et après en avoir délibéré :

- ▶ **VALIDE** la nouvelle tarification pour le service « comptabilité mutualisée », à savoir :
 - **0.75 % des dépenses réelles de fonctionnement de l'année N-1**
 - **2.50 € par mandat et par titre de l'année N-1**

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention service « comptabilité mutualisée » rédigé en ce sens

Voté à l'unanimité

3 – LOCATION SALLE : MODIFICATION DU TARIF DE LOCATION

VU la délibération du Conseil Municipal du 04/12/2018,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de fixer à 0.35 € le kwh d'électricité consommé
- d'y annexer le tarif « Casse »
- de ne pas modifier les autres points de la délibération du 04 décembre 2018 relatives au tarif de location
- d'appliquer ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2022

Voté à l'unanimité

4 – RECENSEMENT DE LA POPULATION : DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL

Un recensement général de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023.

Il appartient au conseil municipal de désigner le coordonnateur communal qui sera l'interlocuteur de l'Insee pendant la campagne de recensement

Monsieur le maire propose de désigner M. Guy HORNECKER.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- **DESIGNE** M. HORNECKER Guy, adjoint au maire comme coordonnateur communal chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement

Voté à l'unanimité

5 – DEMANDE DE SUBVENTION

Par courrier du 13 juin dernier la Commune de Waltenheim sur Zorn a reçu une demande de subvention du collège Le Gymnase de Strasbourg pour un élève de 4^{ème} à participer à un stage EPS de VTT à Samoens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** de ne pas donner une suite favorable à cette demande

Voté à l'unanimité

6 – REFORME DE LA PUBLICATION DES ACTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

VU l'article L. 2131.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1^{er} juillet 2022,

VU l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

VU le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les actes pris par les Communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes règlementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022 par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire, ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site internet.

Les Communes de moins de 3500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune soit :

- Par affichage,
- Par publication sur papier,
- Par publication sous forme électronique

Ce choix pourra être modifié ultérieurement par une nouvelle délibération du Conseil Municipal. A défaut de délibération, à compter du 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes et afin de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** de choisir le mode de publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel par papier et affichage sur les panneaux d'informations de la commune à compter du 1^{er} juillet 2022.

Voté à l'unanimité

7 – COMPTABILITE : PASSAGE EN NOMENCLATURE M57

En complément à la délibération du 24 août 2021 approuvant le passage en nomenclature M57

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **PRECISE** qu'on appliquera la norme comptable M57 **développée sans les obligations réglementaires propres aux communes de plus de 3500 habitants**

Voté à l'unanimité

12 – DIVERS - INFORMATIONS DONNEES

- Sentier Familial : Waltenheim sur Zorn – Mommenheim : espace sportif – lieux de repos avec plateau sportif : présentation d'un projet : sondage fait auprès des conseillers si favorable ou non à ce genre d'investissement
- Vente du Crédit Mutuel : avis de tous les conseillers demandés

- Etude lancée pour atelier communal : cour + création entrée de côté
- Demande faite à l'ATIP pour étude et chiffrage par rues : de la forêt, de l'église, des vignes, des lilas, rue de la laiterie.
Priorité est donnée à la rue de l'Eglise et celle de la Forêt
- Sortie ancien cimetière : l'EPF relance et envoie un nouveau courrier.
- Inauguration centre village : samedi 23 juillet 2022 à 10 heures 30 rassemblement devant l'Eglise
- Eclairage public : une moins-value apparait, proposition en cours en vue de rajouter quelques lampes led (en attente de la proposition)
- Mise en valeur de l'ancienne horloge : devis demandé pour une cage de protection chez Modern'alu de DIEFFENBACH les WOERTH
- Orgue église : travaux prévus en février 2023
- Lotissement : relance faite, en attente d'une contre-proposition du CIC

Levée de séance à 22h15

Le Maire

KREBS Jeannot,

Les conseillers municipaux

Mme COPPA-HERTLING Elise

Mme MEYER Katia,
absente

Les adjoints

M. HORNECKER Guy,

M. DUCHMANN Guillaume,

M. EBER Alain,

M. HEPP Jean-Denis,

Mme GREGORUTTI Sylvie,
procuration

M. JACOB Fabien,

M. BRANDSTETTER Albert,

M. ROECKEL Olivier

M. VALENTIN Vincent

M. SCHEHRER Matthieu,

M. VOGT Marc

M. WALTER Daniel